

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 20

Artikel: Traité de l'expression musicale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément à la „Vie Musicale”

OUVRAGES DE M. MATHIS LUSSY

2 fois Lauréat de l'Institut de France, Membre honor. de l'Académie Royale de Florence
Membre honoraire de l'association des musiciens suisses
Membre correspondant de l'Institut Nationale de Genève, etc., etc.

PARIS : chez Heugel et chez Fischbacher

En SUISSE : chez Hug, Fötisch, Sandoz.

Traité de l'Expression Musicale

Accents, nuances et mouvements dans la Musique vocale et instrumentale¹

8^e édition. — Ouvrage adopté dans les classes du Conservatoire de Bruxelles, dans les Ecoles de la Ville de Paris.

« C'est un ouvrage remarquable, original, sérieusement utile; vous y avez formulé, *pour la première fois, les principes fondamentaux de la diction et de l'expression musicale.* » (F. G. Gevært, directeur du Conservatoire de Bruxelles.)

Un jour viendra où la musique sera reliée à la philosophie comme elle l'est depuis longtemps à la physique. *C'est Mr. Lussy qui a écrit la première page de cette nouvelle science.* (Rapport officiel de l'Exposition universelle de 1878.)

« Je n'hésite point à vous accorder le prix d'une très ingénieuse et scientifique solution du problème en question. C'est donc de nouveau aux Français (?) que nous devons l'impulsion à cultiver une *nouvelle branche* de la science musicale. Si un jour vous recevez de ma main un essai sur l'accentuation musicale celui-ci sera une recommandation de votre ouvrage, quoique divergeant cà et là . . . » (Dr Hugo Riemann, Leipzig, 15 Déc. 1879.)

« *Le Traité de l'expression musicale* est l'ouvrage de la science musicale le plus important, *le plus utile*, qu'ait produit notre siècle. (Verdi.)

« Professeurs et élèves pourront puiser dans le Traité de l'expression des précieux conseils et des *principes certains* sur la manière d'interpréter *dans le sentiment et la couleur voulus*, les œuvres des maîtres. » (Marmontel, professeur au Conservatoire de Paris.)

« Ce livre, *en traitant une matière jusqu'à présent inexplorée*, révèle dans son auteur une grande finesse d'observation et d'analyse, jointe à une puissante faculté de synthèse et une vaste érudition. J'aimerais le voir traduit en italien à l'avantage de la généralité des musiciens mes compatriotes. (Casamorata, président de l'Institut royal de la musique de Florence.)

« Aucun ouvrage de théorie musicale des temps modernes ne mérite autant d'être universellement répandu pour le salut de la pratique de l'art, que le Traité de l'Expression de Lussy. » (Kastners Wiener-Musik-Ztg., 1 Oct. 1886).

« *Le Traité de l'expression musicale* est un rayon de lumière qui vient dissiper les ténèbres en faisant saisir, avec une lucidité parfaite, à l'exécutant la fidèle inspiration des auteurs dans leurs œuvres. » (Rapport des artistes musiciens de Lyon à l'Exposition de Paris, 1878).

Die Kunst des musikalischen Vortrags.

(LEIPZIG, bei Leuckart)

Das Buch steht wohl *einzig* in seiner Art da; es ist ein Lehrbuch des musikalischen Vortrages — des Taktes, des Rythmus und der Accente. Sein Ziel ist, den Schüler und den Musiker soweit zu bringen, dass er im Stande

¹ En allemand: „Die Kunst des musikalischen Vortrages“ Leipzig, chez Leuckart; en anglais chez Novello à Londres; en russe chez Besselt à St-Petersbourg, etc.